



Transports scolaires

Année scolaire 2024 - 2025



La Région Occitanie assure l'organisation et le suivi de l'inscription de votre (vos) enfant(s) au service de transport scolaire non urbain (hors Tisséo).

En effet, si votre enfant est domicilié et scolarisé dans le périmètre de Tisséo, l'inscription au transport scolaire doit être faite auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

En Occitanie, le transport scolaire régional est gratuit de la maternelle au lycée selon les conditions prévues par le règlement des transports scolaires.

Les élèves bénéficient d'un accès libre et illimité aux cars de lignes régulières du réseau liO, en plus de leur trajet domicile – établissement.

L'inscription est obligatoire avant le 31 juillet, **même pour les élèves bénéficiant de la gratuité.**

Au delà du 31 juillet, une participation pour inscription tardive de 25€ devra être réglée afin de finaliser l'inscription aux transports scolaires.

Pour les élèves "Non ayant-droit", le paiement d'un droit d'accès sera demandé afin de finaliser l'inscription aux transports scolaires.

Pour connaître le détail des conditions d'accès au service de transport scolaire de la Région, veuillez consulter le [règlement régional des transports scolaires de Haute-Garonne](#).

Pour inscrire votre enfant, suivre votre demande en cours ou demander un duplicata de titre scolaire, veuillez accéder à la plateforme d'inscriptions :

[ACCÉDER À LA PLATEFORME D'INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES](#)

Consultez les horaires des lignes spéciales "SCOLAIRE" sur lesquelles votre enfant a été affecté.

Vous pouvez effectuer votre recherche par la commune ou le point de montée si vous le connaissez ou par l'établissement scolaire desservi.

[CONSULTER LES HORAIRES DES TRANSPORTS SCOLAIRES](#)



Plus d'informations sur le site de la Région d'Occitanie - Transports scolaires : <https://lio.laregion.fr/Transports-scolaires-en-Haute-Garonne>